

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

## **5 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à vingt-et-une heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

**Etaient présents** : Sébastien POUX, Abilio GABRIEL, Nicolas DUPRAT, Philippe MARAIS, Maud KUCZMA, Mylène AGUILA, Sandra SAMPAIO, Patricia MOUSSONNE, Stéphanie COULOMB, Thierry BONCOURRE

**Etaient absents/excusés** : Jérôme PUCHOIS, Sabrina DMYTRIAT, Aziz CHIBLI

**Avaient donné procuration** :

Mathieu FORMOSA à Thierry BONCOURRE

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Nombre de membres présents** : 11

**Quorum atteint**

**Secrétaire de séance** : Philippe MARAIS

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour**

#### **1 - Arrêt du procès-verbal du conseil du 13 décembre 2023**

Monsieur le Maire demande s'il existe des observations.

N'ayant pas de remarques, le Procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2023 est arrêté.

#### **2 - Délibérations**

1-1-2024 - **Délibération sur la loi d'accélération des énergies renouvelables : définition des zones d'accélération**

Monsieur le Maire informe aux élus qu'ils sont en possession des documents.

**Thierry BONCOURRE** prend la parole pour expliquer ce point d'ordre du jour. Il explique que la définition de ces zones va être difficile à mettre en place immédiatement. La révision du PLU est en cours. En effet, les zones VBN (Zones vertes (zone boisée et prairies), bleues (zones humides) et noires (zone artificialisée dont la commune n'en possède pas) sont des trames qui ne sont pas encore connues par le SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale). Thierry BONCOURRE rajoute que la commune a une partie régie par les Bâtiments de France et que ces projets sont difficiles à réaliser.

**Monsieur le Maire** précise que de nombreuses collectivités ont installées des panneaux sur les bâtiments publics. Cependant, pour notre commune, ce projet semble compromis au vu des contraintes ABF (Bâtiments de France).

**Thierry BONCOURRE** rajoute qu'il faudra envisager de réglementer (dans le futur PLU) l'installation d'éolienne par exemple, des parcs photovoltaïques en zone agricole à condition que l'on puisse y installer des ovins ou bovins. **Monsieur le maire** précise que sur la commune, l'installation d'éolienne n'est pas envisageable.

Vote à scrutin public

Approuvé à l'unanimité des membres présents

#### **1-2-2024 – Délibération sur l'Avant-Projet sommaire des travaux d'éclairage du futur terrain de tennis**

Monsieur le Maire rappelle que les élus sont en possession des documents nécessaires à cette délibération. Il rajoute que la somme restante à charge pour la commune s'élève à 18 345 €. L'avantage de faire réaliser ces travaux par le Syndicat d'Énergie est que la maintenance est incluse.

Vote à scrutin public

Approuvé à l'unanimité des membres présents

#### **1-3-2024- Délibération sur le déclassement des parcelles C 635, C 636 et C 637 du domaine public communal et sur la vente de ces parcelles à AD IMMO**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que tous les documents nécessaires leur ont été envoyés. Ce point concerne le lotissement rue de la mairie. Ce déclassement

est la conséquence un défaut de bornage qu'il est nécessaire de régulariser. Le notaire sollicite la commune afin de déclasser ces parcelles du domaine public communal puis les vendre à AD IMMO.

Vote à scrutin public

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**1-4-2024- Délibération sur le déclassement de l'impasse du Presbytère du domaine public communal et sur la vente aux propriétaires mitoyens**

Monsieur le Maire rappelle que ce point avait déjà été abordé. Les propriétaires concernés ont donné leur accord pour cet achat.

Vote à scrutin public

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**1-5-2024 – Délibération sur la création d'une nouvelle adresse (impasse de la ferme)**

Monsieur le Maire informe les élus que cette nouvelle adresse concerne les propriétaires de la ferme de Ferret. Afin de simplifier, il est demandé de ne pas choisir impasse de ferret pour lever toutes ambiguïté avec le chemin de ferret. Il est proposé de dénommer cette voie : impasse de la ferme. Le numéro sera le 42 au vu de la numérotation métrique qui est à privilégier afin d'éviter les bis, ter et quater.

Vote à scrutin public

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**1-6-2024 – Délibération sur la convention Mutami Mutuelle**

Monsieur le Maire donne la parole à Sébastien POUX.

**Sébastien POUX** informe de la signature d'un partenariat avec la mutuelle MUTAMIS afin que les habitants, qui le souhaitent, puissent bénéficier des tarifs attractifs. Cette convention n'engage pas la collectivité ; seule la signature de la convention, permettra aux habitants de bénéficier un tarif préférentiel. Une

réunion publique sera prochainement organisée. L'information sera déposée dans les boîtes aux lettres.

La commune a libre choix, chaque année, de reconduire le partenariat.

**Monsieur le Maire** rajoute que cette convention ne rapporte rien à la commune.

Vote à scrutin public

Approuvé à l'unanimité

**1-7-2024 – Délibération la modification des statuts du SIAHBVA (Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Ariège)**

Monsieur le Maire informe que le Vernet d'Ariège a été oublié sur leur délibération. Par conséquent, il faut redélibérer

Vote à scrutin public

Approuvé à l'unanimité

**1-8-2024 – Délibération sur l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables**

Monsieur le Maire informe que ce point concerne des titres non réglés (ENEDIS et SASU BALARD) depuis quelques années et trop anciennes pour régulariser.

Le montant total s'élève à :

-80.04 € (ENEDIS)

- 76 € (BALARD)

Vote à scrutin public

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**1-9-2024 – Délibération sur l'instauration d'une exonération de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB), les logements neufs satisfaits aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du CGI**

Monsieur le Maire informe que cette délibération concerne les nouvelles constructions à performance énergétique. Ces nouvelles habitations peuvent

bénéficiaire de ces exonérations allant jusqu'à 5 ans de 50 % ou 100 %.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour d'éventuelles questions.

**Thierry BONCOURRE** précise que ces exonérations concernent les nouvelles constructions qui rentrent dans des critères de performances énergétiques et environnementales.

CONTRE à l'unanimité des membres présents pour délibérer sur ce sujet

### 3 – **Réflexion sur le devenir de la mairie actuelle**

Monsieur le Maire sollicite le conseil afin de connaître leur avis sur le devenir de la mairie actuelle.

**Proposition 1** : Salle des associations en bas et logement à l'étage

**Thierry BONCOURRE** émet l'idée d'un habitant de créer un « bar associatif ».

**Stéphanie COULOMB** pense que l'idée est bonne mais il faut trouver une salle pour les associations. **Thierry BONCOURRE** propose que les associations continuent de se réunir à la salle des fêtes.

**Sébastien POUX** pense qu'une salle associative est utile.

**Monsieur le Maire** propose le 1<sup>er</sup> étage pour les associations et le rez de chaussée pour le bar associatif avec le paiement d'un « petit loyer ».

**Thierry BONCOURRE** souhaite que si l'aménagement d'un logement à l'étage est retenu, il soit réservé aux petits revenus.

**Monsieur le Maire** propose que la personne porteuse du projet du bar se déplace en mairie afin d'exposer le projet.

**Thierry BONCOURRE** rajoute que l'habitant qui propose ce projet proposerait un bar associatif mais également une petite épicerie.

**Nicolas DUPRAT** remarque qu'un bar associatif est tenu par des associations à tour de rôle.

**Maud KUCZMA** s'interroge sur le coût des travaux.

L'ensemble des élus souhaitent conserver le bâtiment et la réflexion est en cours pour définir le projet. **Sébastien POUX** propose de chiffrer les travaux pour avoir une idée.

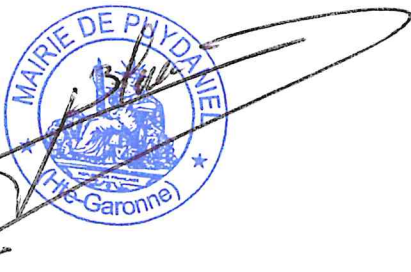
#### 4 – Questions diverses

- **Thierry BONCOURRE** : Les travaux de la mairie avancent.

Séance levée à 21h40

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire

A blue circular official stamp of the Municipality of Phyaudiel, Haute-Garonne. The stamp features a central emblem with a castle and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE PHYDAUIEL" and "Haute-Garonne". A black ink signature is written over the stamp.

Le (ou la) secrétaire de séance

A blue ink signature, likely of the Secretary of the meeting, written in a cursive style.